

La réduction du non-recours à l'Ircantec

Groupe de travail COR – 13 octobre 2022



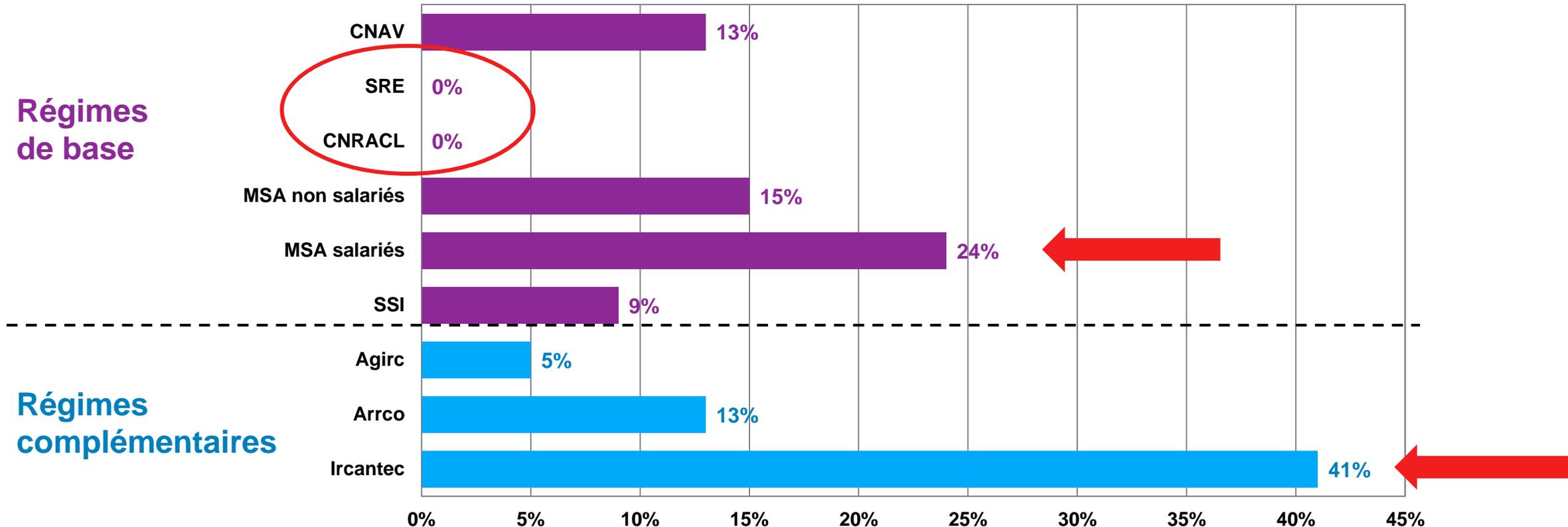
**Caisse
des Dépôts**
GROUPE

Gladys Bousquet et Aurélie Brossier

Caisse des Dépôts - Direction des politiques sociales
Direction des études et des statistiques

Le taux de non-recours en France varie d'un régime de retraite à l'autre

Taux de non-recours pour les principaux régimes de retraite français



Source : EIR 2012, EIC 2013 et modèle CALIPER, DREES (Études et résultats - Septembre 2019 - Numéro 1124)

Champs : assurés nés en 1942 ayant cessé de valider des droits et présents dans les échantillons de l'EIC 2013 et de l'EIR 2012.

Les affiliés de l'Ircantec, une population diversifiée

Un champ d'affiliation très étendu :

- Agents contractuels des trois versants de la fonction publique
- Les praticiens hospitaliers
- Les agents titulaires à temps non complet des collectivités locales
- Les non-titulaires employés par un organisme public ou parapublic

Données 2020	
Actifs	16,5 millions
<i>Dont cotisants</i>	<i>3,0 millions</i>
Retraités	2,2 millions

Des caractéristiques propres au régime :

- Un turnover important : un actif sur 3 en France possède des droits à l'Ircantec
- Une durée de cotisation faible : 5 années et 3 mois pour les nouveaux retraités 2019 dont près de la moitié a cotisé moins de 2 ans
- Une grande diversité de situation d'emploi : emplois saisonniers de début de carrière, emplois ponctuels récurrents ou carrières complètes
- Des droits acquis dans le régime qui diminuent au fil des générations : la part des moins de 100 points est multipliée par 2 entre les générations 1919 et 1952

Vers une meilleure connaissance de ses droits retraite

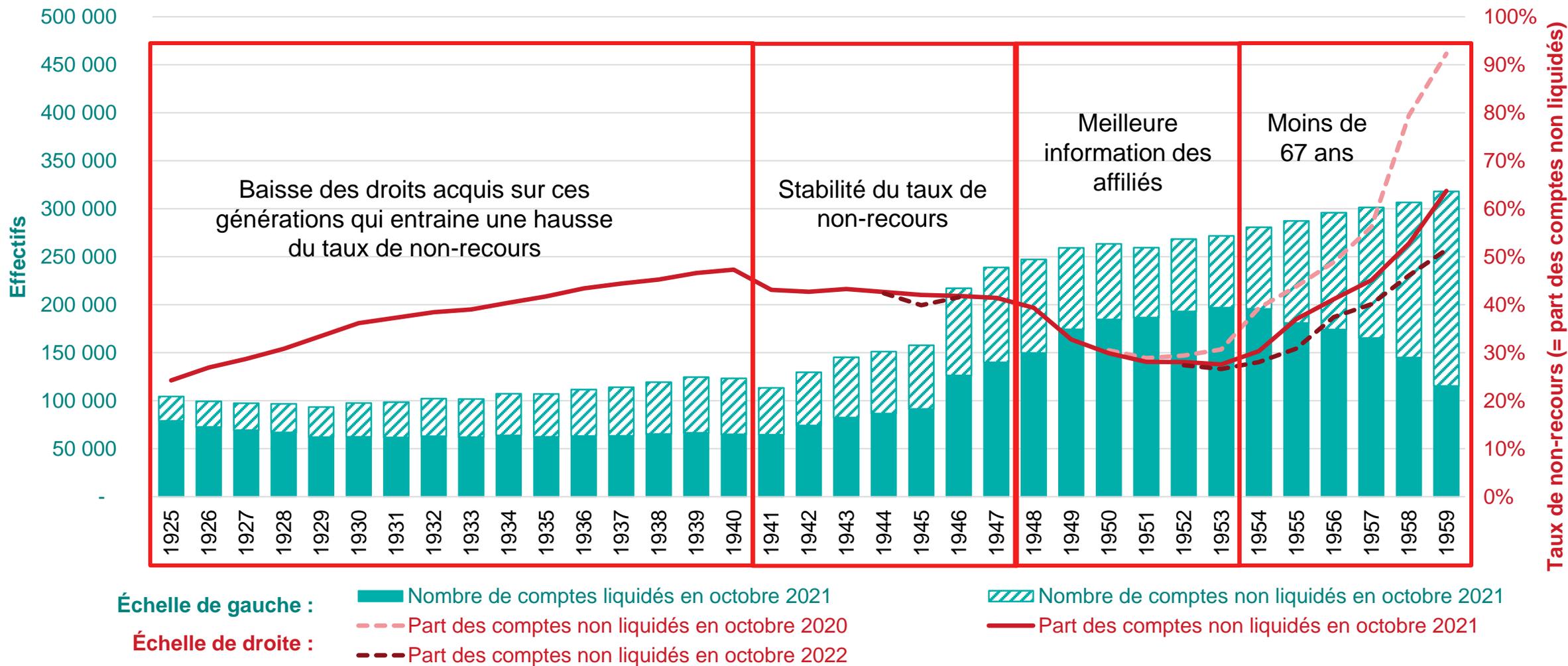
- La retraite, un droit quérable
- Mise en place du droit à l'information (réforme des retraites 2003) :
 - **relevé de la situation individuelle de l'assuré à compter de 35 ans**
 - **1^{ère} génération : 1949**
- Partenariat avec le régime général et l'Agirc-Arrco :
 - **96% des affiliés Ircantec sont affiliés au régime général et 75% à l'Agirc-Arrco**
(source : EIRR, échange inter régimes de retraite)
 - **Dématérialisation des échanges à compter de 2009**
- Demande unique de retraite depuis le 15 mars 2019

33% de non-recours pour les générations 1947 à 1952

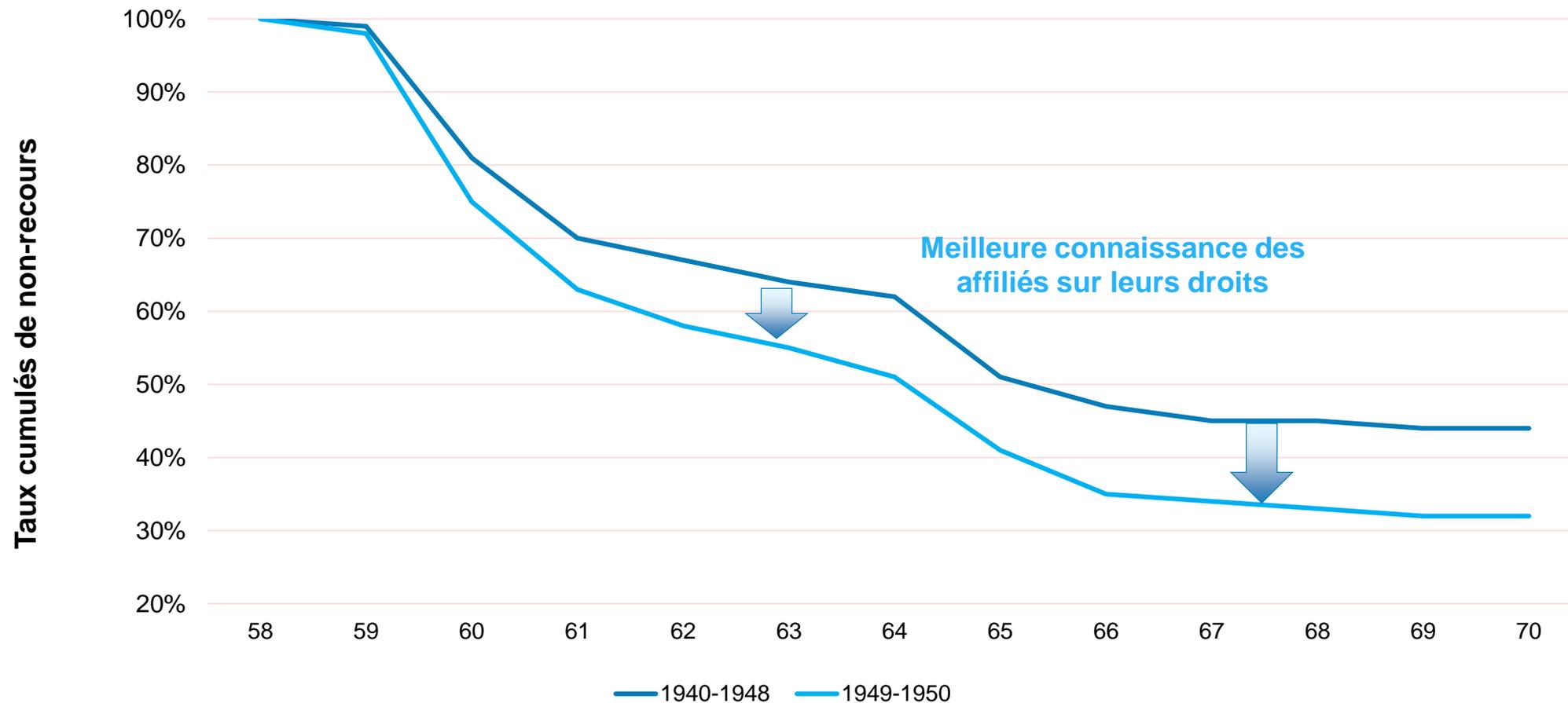
	Effectifs	Part
Affiliés ayant eu recours à leurs droits	1 028 000	66,9 %
Affiliés n'ayant pas eu recours à leurs droits	508 000	33,1 %
Total	1 536 000	100,0%

Un taux de non-recours à l'Ircantec qui évolue au fil des générations

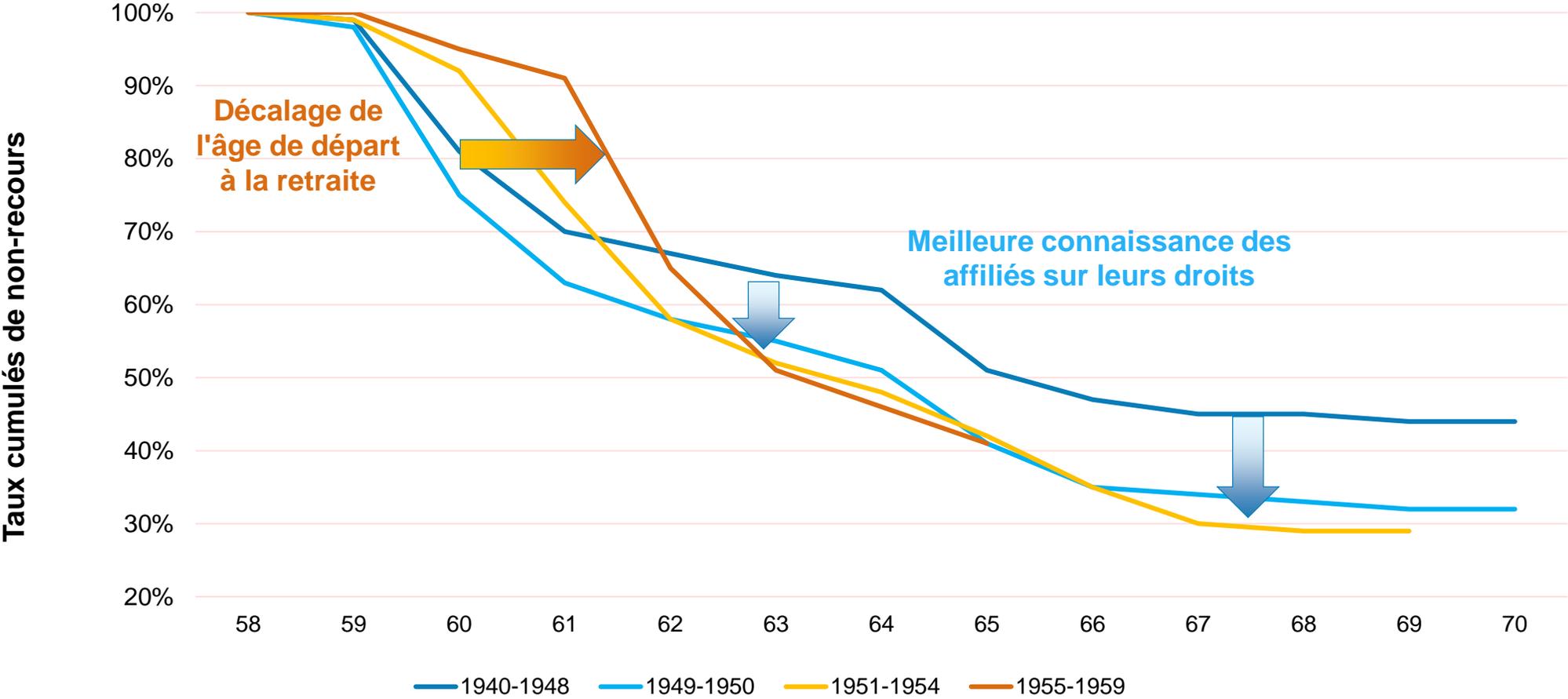
Taux de non-recours par génération



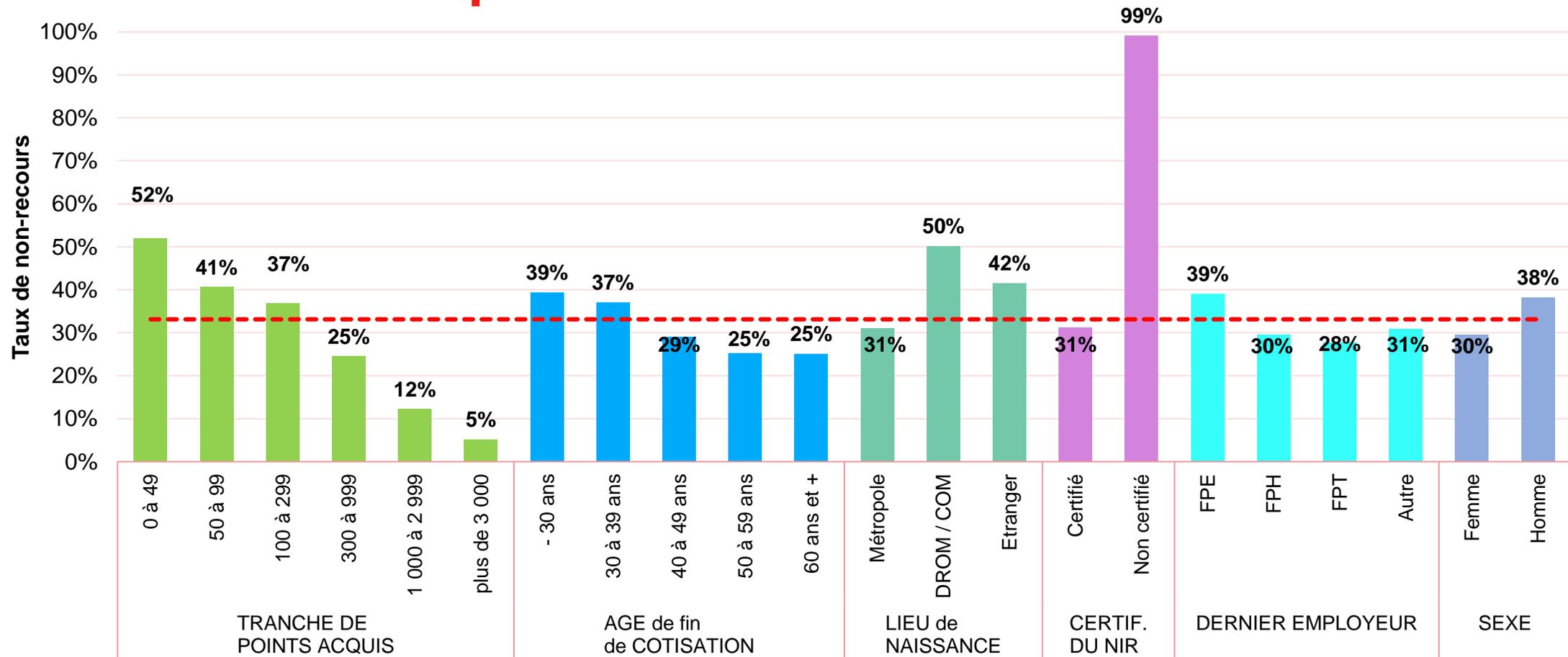
Les effets des réformes et de l'amélioration de la connaissance de ses droits et des processus de liquidation



Les effets des réformes et de l'amélioration de la connaissance de ses droits et des processus de liquidation

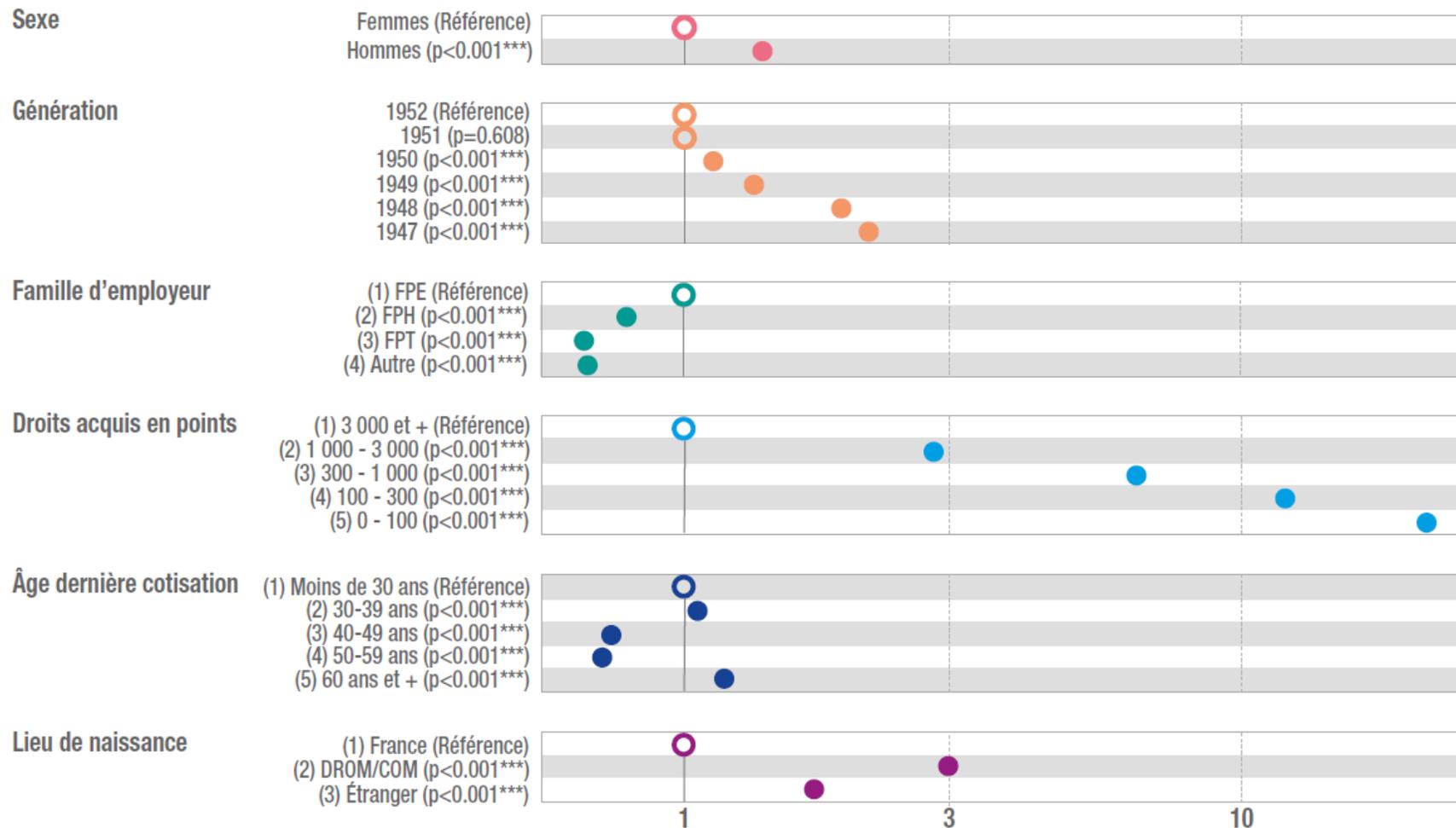


De fortes disparités de taux de non-recours en fonction des caractéristiques individuelles



--- Taux de non-recours global = 33,1%

Quelles sont les caractéristiques qui influencent le taux de non-recours ?



Vers une poursuite de la baisse du non-recours à l'Ircantec

- ❑ **Un taux de non-recours globalement élevé mais des masses financières faibles**
 - 1 affilié sur 3 en situation de non-recours (générations 1947 à 1952)
 - Une faible part des engagements : la part des droits acquis à l'Ircantec et non réclamés par des personnes encore vivantes nées entre 1920 et 1952 représente seulement 1,5% de ses engagements (soit 3 Md€)
- ❑ **Des disparités plus ou moins importantes en fonction des caractéristiques individuelles : les affiliés ayant acquis moins de droits ou ceux de la FPE font moins valoir leurs droits dans le régime**
- ❑ **Une diminution du non-recours à partir de la génération 1949 : probablement les effets d'une meilleure information des affiliés et de la simplification des processus de liquidation des droits à retraite**
- ❑ **Le droit à l'information a achevé sa montée en charge**
- ❑ **La demande unique de retraite devrait prendre le relais avec une nouvelle réduction du non-recours**

Merci pour votre attention

